



# Compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

publié le 19/09/2013

## Descriptif :

Arrêté du 1er Juillet 2013 applicable au 1er Septembre 2013.

L'annexe de l'arrêté du 1er Juillet 2013 précise la liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté du 1er Juillet 2013 et son annexe présentant le **référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**.

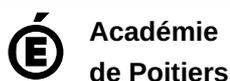
## Remarque :

L'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier est abrogé. Toutefois, ses dispositions demeurent applicables aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires, lauréats des concours de recrutement ouverts antérieurement au 1er septembre 2013.

## Document joint

 [Référentiel des competences professionnelles des metiers du professorat et de l'éducation](#) (PDF de 238 ko)

Arrêté du 1er Septembre 2013 et Annexe



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.